

La cheffe du Département de la formation, de
la jeunesse et de la culture

Le chef du Département de la santé et de
l'action sociale

Le chef du Département de l'intérieur

Aux instances consultées

Lausanne, le 16 juillet 2008

Consultation sur l'avant-projet de modification de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) visant l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale

Mesdames, Messieurs,

Fort du succès du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes au revenu d'insertion (FORJAD), le Conseil d'Etat a autorisé dans sa séance du 9 juillet 2008 la mise en consultation par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) de l'avant-projet de modification de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) visant l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale.

Cette consultation est ouverte aux partenaires de l'Etat et aux services de l'administration cantonale, selon la liste annexée. En votre qualité d'instance consultée, vous êtes priés d'examiner l'avant-projet de loi et de donner votre avis sur les grands axes de la révision, en répondant aux questions ci-dessous et en joignant cas échéant vos commentaires sur les dispositions particulières. Les résultats seront intégrés à la réflexion du Conseil d'Etat qui débouchera sur une nouvelle proposition présentée au Grand Conseil en automne 2008.

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre détermination **au plus tard le vendredi 26 septembre 2008** par courrier postal au **Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale**, Monsieur Philipp Müller, Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP), 1014 Lausanne, ainsi que par courrier électronique, en format Word, à philipp.muller@vd.ch.

Au nom du Conseil d'Etat, nous tenons à souligner la double importance accordée à l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale dès 2009 et l'harmonisation entre les normes du Revenu d'insertion (RI) et les normes de l'Office cantonal des bourses d'étude (OCBE) dès 2010. Elle permettrait d'une part de transférer le financement des frais d'entretien des jeunes adultes inscrits dans le programme de formation professionnelle (FORJAD) du Revenu d'insertion (RI) vers l'Office cantonal des bourses d'étude (OCBE). Ce projet permettrait d'autre part de garantir dès 2010, le versement de bourses d'étude jusqu'à concurrence des normes du RI à l'ensemble des boursiers vaudois en vertu de l'article 2 de la Loi sur l'aide aux études et à la formation (LAEF). En ce qui concerne l'impact financier de ce projet, il devra être durablement neutre pour les communes moyennant un suivi annuel de l'évolution des différentes dépenses concernées par le présent avant-projet. Les dépenses supplémentaires pour l'Etat doivent être mises en regard des économies à moyen terme enregistrées sur le RI qui contrebalanceront le coût engendré par le présent avant-projet.

Dans cette consultation, il nous importe de connaître en particulier votre avis sur les questions suivantes :

- 1) Etes-vous d'accord avec l'orientation générale de l'avant-projet de modification de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) visant l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale?
- 2) Approuvez-vous en particulier le transfert en 2009 du financement des frais d'entretien des jeunes adultes inscrits dans le programme de formation professionnelle FORJAD du RI vers le système des bourses d'étude sur la base d'une harmonisation des normes?
- 3) Approuvez-vous les intentions du Conseil d'Etat de généraliser dès 2010 l'harmonisation des normes du RI et de l'OCBE?

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), M. Serge Loutan, chef du SESA, (021 316 54 01, serge.loutan@vd.ch) ou avec le Secrétariat général du DSAS, M. Philipp Müller, secrétaire général adjoint, (021 316 50 51, philipp.muller@vd.ch).

Nous sommes quant à nous à votre disposition pour des présentations de ce projet dans le cadre qui vous semble le plus opportun.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet stratégique et vous remercions par avance de votre réponse dans le respect de l'échéance fixée.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

LE CHEF DU DSAS



Pierre-Yves Maillard

LA CHEFFE DU DFJC



Anne-Catherine Lyon

LE CHEF DU DINT



Philippe Leuba

Annexes

- Liste des instances consultées.
- Rapport explicatif et avant-projet de modification de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) ainsi qu'avant-projet de modification du Règlement d'application de la Loi sur l'aide aux études et à la formation (LAEF).
(Ces documents sont accessibles sur le site www.dsas.vd.ch).